

Date Printed: 04/20/2009

JTS Box Number: IFES_64
Tab Number: 36
Document Title: d'education civique
Document Date: 1995
Document Country: Guinea
Document Language: French
IFES ID: CE00755



* A B D 1 A 7 D 2 - 2 3 4 9 - 4 D 7 2 - A 0 4 C - 9 B 8 9 7 C 3 3 5 0 A C *

mon livret

F 7420
d'Éducation

civique

nouveaux
programmes

Cours Moyen



Country Gabon
Year 1995 Language French
Description Civ. Ed Manual
for HS. students

IFES developed/sponsored? no

mon livret
D'ÉDUCATION CIVIQUE
au Cours Moyen Nouveaux Programmes

Ce livret a été réalisé, sous l'égide de l'Institut Pédagogique National, par :

- Jean ACKWÉ-N'GWÉ, inspecteur de l'Éducation Nationale
- Michel ALLOGHO EKO, inspecteur de l'Éducation Nationale
- Nicolas METEGUE N'NAH, professeur d'Université (Histoire)

avec la collaboration de :

- Raymond ANDJOUA, instituteur principal
- François BIKA-BI-NGOUA, inspecteur de l'Éducation Nationale
- Dieudonné MFOULOU-NKOLA, inspecteur de l'Éducation Nationale
- Lin Pierre OVANG BEKALE, conseiller pédagogique
- Angèle REKOULA, inspecteur de l'Éducation Nationale
- René MBA NDONG, inspecteur de l'Éducation Nationale

et sous la direction de :

- Nicolas METEGUE N'NAH, professeur d'Université (Histoire)

Illustrations : • Serge SALLA NZÉ

Ce livret appartient à :

Nom et prénoms de l'élève :

Classe :

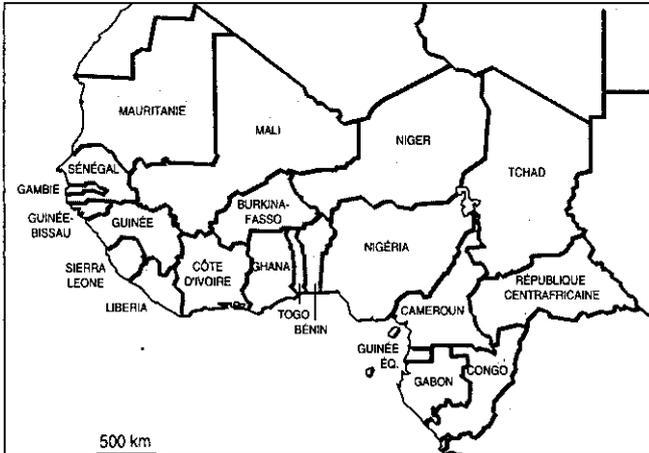
Année scolaire :

École :



Notre pays : le Gabon

Le territoire où nous vivons est le Gabon ; le Gabon est notre patrie.



Le Gabon en Afrique

Situation

Le Gabon est situé en Afrique Centrale, dans la zone équatoriale.

Au nord, il a une frontière commune avec la Guinée Équatoriale et le Cameroun.

À l'est et au sud, il est limité par la République du Congo.

À l'ouest, il est bordé par l'Océan Atlantique.

Un peu d'histoire

1. La période précoloniale

Depuis des millénaires, des peuples divers vivent sur le territoire

gabonais, se nourrissant des produits de la cueillette, de l'agriculture, de la chasse et de la pêche. Ces peuples, ayant chacun leur chef, ne constituaient pas un État.

2. La période coloniale

Des Européens abordèrent nos côtes dès 1471 et, à partir de 1839, les Français commencèrent la colonisation du pays, établissant leur autorité sur le territoire qui forme actuellement le Gabon.

3. L'Indépendance

Le 17 août 1960, le Gabon devint un État indépendant. Depuis cette date, il s'organise par lui-même à l'intérieur de ses frontières. Sa capitale est Libreville. À l'extérieur, le Gabon est sur un pied d'égalité avec les autres États.

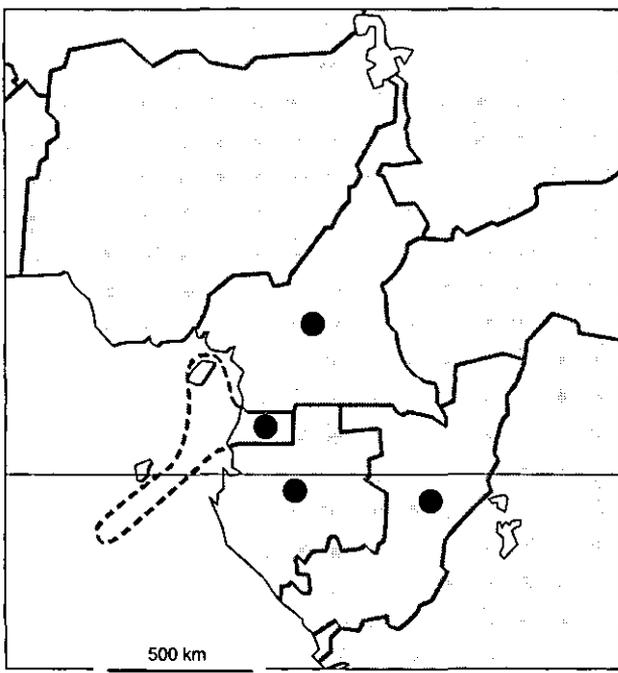
Le 17 août a été décrété jour de fête nationale.



Défilé du 28 novembre 1958 à Libreville : le Gabon en marche vers son indépendance.

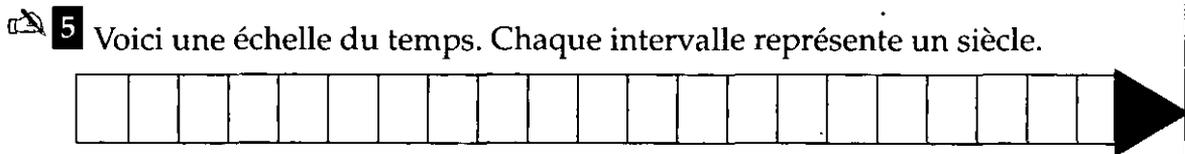
Rétiens

Autrefois, le Gabon n'existait pas en tant qu'État. À partir de 1839, la période coloniale française a unifié le pays ; elle s'est achevée le 17 août 1960, jour de l'Indépendance.



- 1 Écris en bonne place sur la carte :
- Gabon
 - Cameroun
 - Congo
 - Guinée Équatoriale
 - Océan Atlantique
- 2 Souligne en jaune l'équateur.
- 3 Barre les réponses fausses.
Le Gabon se situe :
- en Afrique du Nord
 - en Afrique du Sud
 - en Afrique Centrale

- 4 Complète en indiquant les dates :
- Les premiers Européens ont débarqué sur la côte gabonaise en
- L'occupation du territoire par les Français a débuté en
- La période coloniale a duré de à
- Le Gabon est devenu indépendant le



0
Place sur l'échelle du temps les années 1839 et 1960.

- 6 Colorie : en vert, la période précoloniale, en jaune, la période coloniale, en bleu, la période de l'indépendance.

- 7 Complète par deux mots différents :
- Le Gabon est ma : c'est là où je vis. J'appartiens à la gabonaise.

Vocabulaire

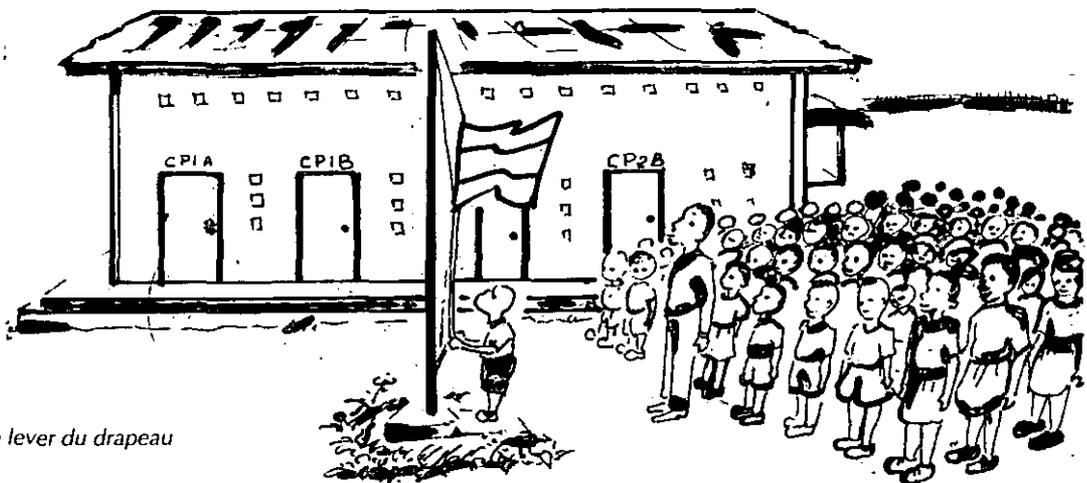
➔ **Colonisation** : occupation d'un territoire par une puissance étrangère qui impose ses lois.

➔ **État indépendant** : communauté d'hommes soumis à une même autorité politique dans un territoire libre.

2

Le drapeau gabonais et l'hymne national

Chaque État a un drapeau national ; c'est le symbole de la patrie.



Le lever du drapeau

Le drapeau national

Le drapeau gabonais a trois couleurs :

– le vert évoque la grande forêt équatoriale, la fertilité du sol et la richesse agricole;

– le jaune représente l'équateur, le soleil et les richesses minières. C'est le symbole de l'hospitalité gabonaise;

– le bleu, c'est la mer qui baigne les côtes, les nombreux cours d'eau qui sillonnent le pays, le ciel, image de la paix.

Le drapeau gabonais flotte sur tous les bâtiments administratifs. À l'étranger, il flotte à la façade de l'ambassade du Gabon. Le drapeau mérite le respect de tous.

Lorsque l'on hisse le drapeau, chaque personne présente doit se décoiffer, se tenir droite et immobile, les bras le long du corps en restant silencieuse.

L'hymne national

L'hymne de la République gabonaise est La Concorde. Comme le drapeau, il est un symbole : c'est la voix de notre patrie qui rappelle à chaque Gabonais ses devoirs. Notre hymne porte au monde les espoirs de la nation.

Lors d'une cérémonie, quand retentit l'hymne national, chacun doit se mettre debout, se décoiffer, ôter les mains de ses poches, rester silencieux et avoir une attitude digne.

Retiens

Le **drapeau** et l'**hymne national** sont des **symboles** de la **patrie**.
Lorsque l'on assiste au lever ou à la descente du **drapeau** et lorsque retentit l'hymne national, nous devons avoir une **attitude respectueuse**.

La Concorde

Unis dans la Concorde et la Fraternité
 Éveille-toi, Gabon, une aurore se lève
 Encourage l'ardeur qui vibre et nous soulève !
 C'est, enfin, notre essor vers la félicité.

Éblouissant et fier, le jour sublime monte
 Pourchassant à jamais l'injustice et la honte
 Qu'il monte, monte encore et calme nos alarmes,
 Qu'il prône la vertu et repousse les armes.

Oui, que le temps heureux, rêvé par nos ancêtres,
 arrive enfin chez nous, réjouisse les êtres,
 Et chasse les sorciers, ces perfides trompeurs,
 Qui sèment le poison et répandent la peur.

Afin qu'aux yeux du monde et des nations amies,
 Le Gabon immortel reste digne d'envie,
 Oublions nos querelles, ensemble bâtissons,
 L'édifice nouveau auquel tous nous rêvons.

Des bords de l'Océan au cœur de la forêt,
 Demeurons vigilants sans faiblesse et sans haine !
 Autour de ce drapeau, qui vers l'honneur nous mène,
 Saluons la patrie et chantons sans arrêt.

1 Relis les paroles de l'hymne national.

2 Si tu ne connais pas La Concorde, apprends les paroles par cœur.

3 Entraîne-toi à chanter correctement l'hymne gabonais.

4 Décris oralement l'attitude que tu dois avoir si tu es présent à une cérémonie où retentit l'hymne national.

5 Sur le fond ci-contre, place correctement les couleurs du drapeau gabonais :

6 Indique ce qu'évoque :

- le vert :
- le jaune :
- le bleu :

7 Cite 3 bâtiments où flotte le drapeau gabonais :

.....

8 À quels États appartiennent les hymnes suivants :

- La Tchadienne :
- La Renaissance :
- La Congolaise :

Vocabulaire

➔ **Symbole** : image.

➔ **Hymne** : chant en l'honneur de quelque chose ou de quelqu'un : hymne national, hymne religieux...

Le sceau – Le blason – La devise

Le sceau et le blason sont des emblèmes de la République ; ils figurent sur les documents administratifs importants.



Le sceau de la République gabonaise

Le sceau de la République gabonaise est une mère allaitant son enfant. La mère représente la République gabonaise qui nourrit ses enfants, les protège, les soigne, les éduque et veille en permanence à leur bonheur.

L'enfant, c'est chacun de nous, membre d'une famille nombreuse : la nation gabonaise.

Le blason de la République gabonaise

Il est composé d'un écu central, de forme triangulaire, où apparaît un navire qui symbolise la nation voguant vers un avenir meilleur. Le fond noir de cet écu représente l'Afrique.

L'arbre, un okoumé, sur lequel est fixé l'écu, montre l'importance du bois dans l'économie du pays.

Les trois cercles, au sommet de l'écu, représentent les grandes richesses minières.

Deux panthères appellent chaque Gabonais à la vigilance et au courage ; elles évoquent le chef de l'État veillant sur le bonheur et l'avenir de la nation.



La devise

Le sceau et le blason portent la devise du Gabon : UNION – TRAVAIL – JUSTICE.

L'union de tous les Gabonais est nécessaire pour que la nation soit forte.

Le travail de chacun bénéficie à tous ; il assure le progrès.

La justice protège contre les abus et les brimades ; elle assure la sécurité et maintient la paix.

Retiens

Le sceau et le blason de la République portent la devise de la nation : **Union – Travail – Justice**. Ces trois mots rappellent ce qu'attend de nous la patrie.

1 Où peut-on voir le sceau de la République gabonaise ?

2 Sur le sceau de la République gabonaise, indique ce que symbolise :

- la mère :
- l'enfant :

3 Cite les différents éléments du blason de la République gabonaise :

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5



4 Indique ce qu'évoque chacun des éléments du blason :

- 1 4
- 2 5
- 3

5 Mets une croix devant la bonne réponse.

On peut voir le blason de la République, à l'entrée :

- des bâtiments de la Présidence
- des pharmacies
- des ambassades gabonaises à l'étranger.

6 Retrouve dans le tableau et recopie, dans l'ordre, les mots qui forment la devise du Gabon.

| | | | |
|---------|--------|---------|---------|
| Famille | Union | Liberté | État |
| Travail | Patrie | Nation | Justice |

.....

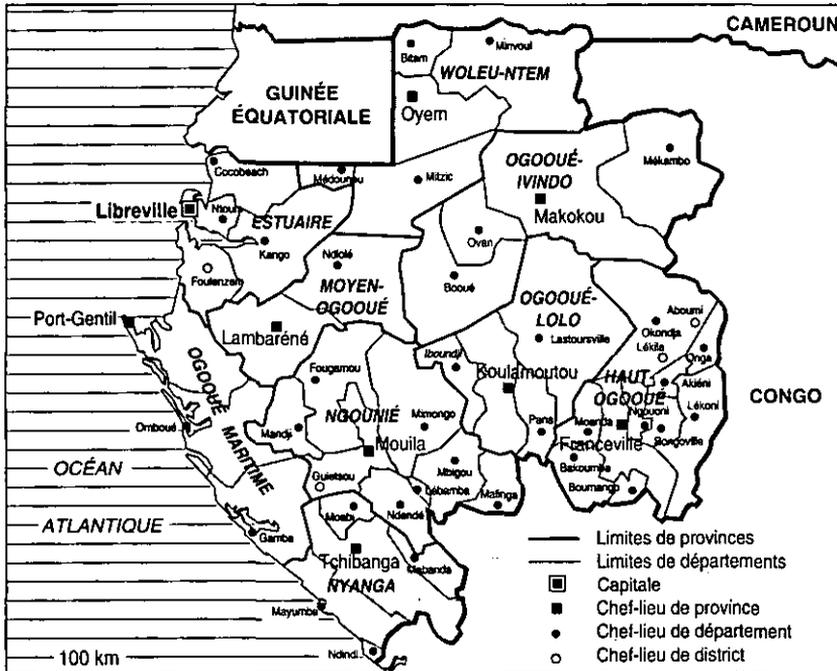
Vocabulaire

➔ **Emblème** : objet ou dessin qui évoque une même chose pour tous. C'est un symbole. Le drapeau, le sceau, le blason sont les emblèmes de la nation.

4

Les circonscriptions administratives

Le Gabon ne forme qu'un seul État mais son territoire est divisé en neuf provinces.



Les circonscriptions administratives du Gabon

Les divisions territoriales

Chaque province est divisée en départements, chaque département en districts et chaque district en cantons qui regroupent plusieurs villages.

Province, département, district, canton sont des circonscriptions territoriales. Chaque circonscription est placée sous la responsabilité d'un fonctionnaire.

L'administration territoriale

Le gouverneur administre la province ; il représente le chef de l'État. Il veille au respect des lois et à l'application des décisions gouvernementales.

Le préfet a, dans le département, le rôle du gouverneur dans la province.

Le sous-préfet représente le préfet dans un district.

Le canton est sous la responsabilité d'un chef de canton.

Chaque village est dirigé par un chef de village nommé par le gouverneur.

Retiens

Le territoire du Gabon est divisé en neuf provinces.
Chaque province est subdivisée en départements,
en districts puis en cantons regroupant plusieurs villages.

1 Écris les noms des 9 provinces du Gabon et souligne le nom de celle où tu es actuellement.

.....

.....

.....

.....

.....

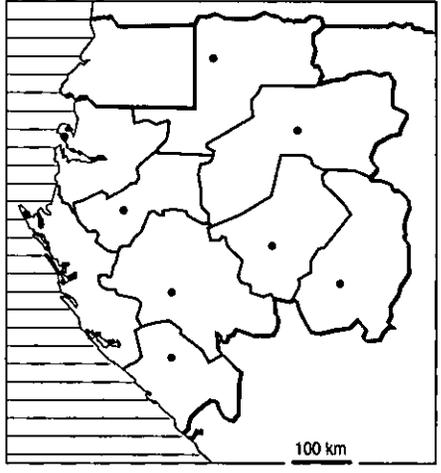
.....

.....

.....

.....

.....



Les circonscriptions administratives du Gabon

2 Sur la carte ci-dessus, écris, en bonne place, les noms des provinces et, à côté de chaque point, le nom de chaque chef-lieu de province.

3 Colorie la province à laquelle appartient ta ville ou ton village.

4 Voici un tableau.

| | Nom | Autorité responsable | Nom de la personne responsable |
|--------------------|-------|----------------------|--------------------------------|
| Pays | | | |
| Province | | | |
| Département | | | |
| District | | | |
| Canton | | | |
| Village (ou ville) | | | |

Vocabulaire

➡ **Fonctionnaire** : personne employée au service de l'État.

➡ **Circonscription territoriale** : division d'un territoire placée sous la responsabilité d'un fonctionnaire.

Complète le tableau en indiquant :

- En 2^{ème} colonne : les noms de tes circonscriptions territoriales.
- En 3^{ème} colonne : les titres de leurs responsables.
- En 4^{ème} colonne : les noms de ces responsables.

Au Gabon, les collectivités locales sont les communes et les assemblées départementales.



La commune

La commune est une ville dont les habitants en âge de voter élisent les membres du conseil municipal.

Les conseillers municipaux élisent l'un d'entre eux pour être maire.

Le maire est donc le premier personnage de la commune.

Quand la population de la commune est très importante, elle est divisée en arrondissements avec, à leur tête, un maire d'arrondissement.

Le rôle du maire

Le maire veille à la sécurité et au bien-être des habitants de la commune, au respect des lois, à l'application des règlements concernant les habitations, la voirie, la propreté publique...

Le maire est officier de l'état civil. À ce titre, il célèbre les mariages, veille à l'inscription, sur les registres, des naissances, des mariages, des décès. La légalisation des papiers ou documents se fait sous sa responsabilité.

L'assemblée départementale

Les membres de l'assemblée départementale sont élus par les citoyens du département. Ceux-ci élisent à leur tour leur président. L'assemblée départementale, au cours de ses réunions, débat de tous les problèmes concernant le développement du département et donne des avis.



Assemblée départementale du Haut-Ogooué

Retiens

Les **conseils municipaux** et les **assemblées départementales**, élus par les **citoyens** des communes et des départements, s'occupent des questions relatives aux **intérêts** de ces derniers.

1 Réponds par OUI ou par NON.

- Les conseillers municipaux sont élus par les citoyens.*
- Le maire est nommé par le préfet.*
- Le maire est élu par les conseillers municipaux.*
- Le maire ne s'occupe que de ses affaires personnelles.*
- Les conseillers municipaux sont désignés par le gouverneur.*

2 Si tu habites une commune, renseigne-toi et complète :

Le maire de ma commune se nomme

Le président de l'assemblée départementale se nomme

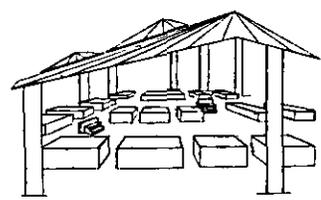
3 Relie les points pour indiquer ce qui est vrai.

Le maire porte son écharpe

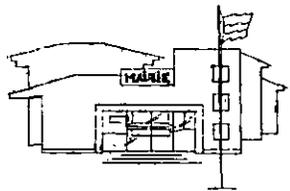
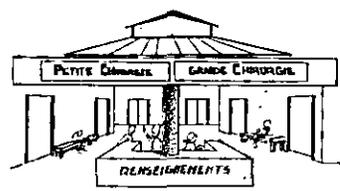
L'assemblée départementale

- *quand il célèbre un mariage.*
- *quand il va au cinéma.*
- *dans les grandes cérémonies.*
- *pour son anniversaire.*
- *est élue par les citoyens.*
- *prend des décisions.*
- *donne des avis.*

4 Où le conseil municipal se réunit-il pour prendre ses décisions?



Choisis le dessin qui sert aux réunions du conseil municipal et entoure-le.



Vocabulaire

- **Citoyen** : personne originaire d'un pays.
- **Commune** : une ville administrée par des citoyens élus (maire et conseillers municipaux).
- **Légaliser** : certifier l'exactitude. Un document portant le cachet de la mairie et la signature du maire est considéré comme vrai.

6

Le régime politique

Dans une réunion internationale, les États peuvent être représentés par une reine (Royaume-Uni, Pays-Bas), par un roi (Maroc, Espagne), par un empereur (Japon). Ces États sont des monarchies. Un État peut aussi être représenté par un président : c'est une république.



La reine d'Angleterre Élisabeth II



Hirohito L'empereur du Japon,
décédé



Léon Mba, 1^{er} président
de la République gabonaise

Dans un royaume ou un empire, le titre se transmet dans la famille : il est héréditaire. Dans une république, le président est élu, c'est-à-dire qu'il est désigné par les citoyens au cours d'une élection ou vote.

Le régime politique gabonais

Le Gabon est une république car le pouvoir politique est exercé par les représentants élus du peuple ; c'est une démocratie.

L'organisation et le fonctionnement de l'État sont fixés par un texte appelé Constitution ou encore Loi fondamentale.

La Constitution garantit au peuple gabonais les libertés d'expression, d'association, de réunion, d'opinion et de religion.

Ces libertés font qu'il existe des partis politiques, des syndicats, des églises, des temples, des mosquées.

La Constitution prévoit trois pouvoirs indépendants les uns des autres :

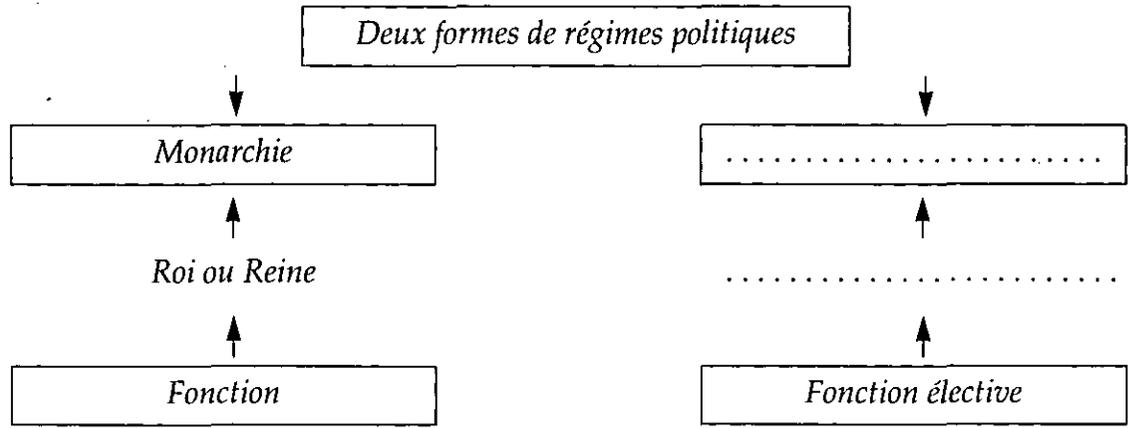
- Le pouvoir exécutif, chargé de faire appliquer les lois, est assuré par le président de la République aidé du gouvernement composé de ministres.
- Le pouvoir législatif, chargé de préparer et de voter les lois, est exercé par l'Assemblée nationale composée de députés.
- Le pouvoir judiciaire, chargé de faire respecter les lois, est assuré par l'ensemble des tribunaux.

Retiens

Le Gabon est une **république démocratique**.

La Constitution définit **trois pouvoirs indépendants** :
le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire.

1 Complète le tableau :



2 Classe ces pays : Algérie – Maroc – Égypte – Côte -d'Ivoire.

- Monarchie :
- République :

3 Fais le même travail pour les pays limitrophes du Gabon.

4 Complète le tableau en indiquant en quoi consistent les pouvoirs.

POUVOIRS ACCORDÉS PAR LA CONSTITUTION

| Pouvoir exécutif | Pouvoir législatif | Pouvoir judiciaire |
|---------------------|-----------------------|-----------------------|
| | | |
| | | |

Vocabulaire

➔ **Démocratie** : système politique où le peuple élit des représentants qui contrôlent l'action du gouvernement. Les libertés fondamentales sont garanties.

➔ **Dictature** : régime autoritaire exercé sans contrôle. Les libertés fondamentales ne sont pas garanties.

5 Relie les points par un trait :

| FONCTIONS | POUVOIRS EXERCÉS |
|-------------------------------|------------------------|
| Député | • |
| Gouverneur | • • Pouvoir exécutif |
| Ministre | • • Pouvoir législatif |
| Juge | • • Pouvoir judiciaire |
| Président de la République | • |

7

Le président de la République

Le président de la République gabonaise tient son pouvoir du peuple. Il est élu au suffrage universel par les citoyens en âge de voter, c'est-à-dire ayant au moins 18 ans.



Léon Mba
1^{er} président de la République gabonaise

Colle ici la photo
de l'actuel
président
de la République.
Écris son nom
en-dessous.

Conditions d'éligibilité

Pour être candidat à la fonction de président de la République, il faut :

- être Gabonais d'origine et avoir 40 ans au moins,
- être en bonne santé et de parfaite moralité, c'est-à-dire ne pas avoir été condamné.

Pouvoirs

Le président est élu pour 7 ans et rééligible une fois. Il a des pouvoirs importants :

- il veille au respect de la Constitution ;
- il conduit la politique de la nation, nomme le premier ministre, les ministres et les hauts fonctionnaires ainsi que le vice-

président de la République, auquel il peut déléguer certains de ses pouvoirs ;

- il promulgue les lois et s'assure de leur application ;
- il est garant des traités et des accords conclus avec les autres nations ;
- il accrédite les ambassadeurs ;
- il peut prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale ;
- il prend des décisions appelées ordonnances qui ont force de loi et aussi des décrets ;
- il préside le conseil supérieur de la magistrature ;
- il est le chef des armées ;
- il dispose du droit de grâce.

Retiens

Le président de la République est **élu pour 7 ans**
au **suffrage universel direct** et **rééligible une seule fois**.
Il a des pouvoirs étendus qui en font le **véritable chef de l'État**.

1 Cite le nom du premier président de la République gabonaise :
.....

2 Cite le nom du président actuel :
.....

3 Complète :
Tout candidat à la présidence de la République gabonaise doit remplir les conditions suivantes :
• Nationalité :
• Âge :
• Aptitudes physiques :
• Conduite morale :

4 Choisis : élu ou nommé
Le Premier ministre est par le président.
Le président de la République est par le peuple.

5 Indique la durée du mandat.
Le président de la République est élu pour ans.
Les députés sont élus pour ans.
Les conseillers municipaux sont élus pour ans.

6 Complète pour indiquer certains pouvoirs du président.
Il veille au respect de la
Il promulgue les
Il nomme

7 Réponds aux questions :
Peux-tu être maintenant électeur ?
Pourquoi ?
.....
.....

Vocabulaire

➔ **Promulguer** : publier officiellement une loi et la rendre applicable.

➔ **Gracier** : réduire ou supprimer la peine d'un condamné. Le président de la République dispose de ce droit.

8

Le Gouvernement

Pour conduire la politique et mener le développement du pays, le président de la République est aidé par le Gouvernement.

PREMIER MINISTRE

Premier ministre, chef du gouvernement

Dr Paulin OBAME NGUEMA



Composition du gouvernement

- Un Premier ministre.
- Des ministres, chacun à la tête d'un ministère : Finances, Éducation nationale, Défense...
- Des ministres délégués.
- Des secrétaires d'État.

Composition du Gouvernement (le 28 Janvier 1997).

Responsabilités

Le gouvernement est responsable devant le président de la République et l'Assemblée nationale. Les ministres viennent s'expliquer devant les députés quand ceux-ci le demandent.

MINISTRES D'ÉTAT :

- M. Casimir OYE MBA
- M. Zacharie MYBOTO
- Dr. Eloi RAHANDI CHAMBRIER
- M. Jean-François NTOUTOUME-EMANE
- etc.

MINISTRES :

- M. Paul TOUNGUI
- Général Idriss NGARI
- etc.

Chaque ministre anime et coordonne les activités des fonctionnaires travaillant sous ses ordres dans des services qui constituent une administration appelée ministère.

Celui-ci comprend : les conseillers du ministre, le secrétaire général, l'inspecteur général, les directeurs généraux, les directeurs des services, les chefs des services et enfin les agents. Ces services se retrouvent au niveau des provinces.

Le conseil des ministres

Régulièrement, le Gouvernement se réunit en conseil pour prendre des décisions. Le Conseil des ministres est présidé par le président de la République.

Quelques ministres se réunissent parfois pour étudier un problème particulier : c'est alors un Conseil de cabinet ou un conseil interministériel.

Retiens

Le **Premier ministre**, les **ministres**, les **ministres délégués** et les **secrétaires d'État** constituent le **Gouvernement**.

Chaque ministre est responsable d'une grande administration appelée **ministère**.

1 Dans la liste ci-contre, souligne le nom du ministre du ministère dont dépend directement ton instituteur ou institutrice.

2 Barre ce qui n'est pas vrai.
[] Les députés élisent certains d'entre-eux pour être ministres.
[] Les ministres dirigent les provinces.
[] La fonction de ministre est seulement honorifique.
[] Les ministres se réunissent en conseil une fois l'an.

- M. Alexandre SAMBAT : Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.
Mme Paulette MISSAMBO : Ministre d'État, chargée de l'Éducation nationale et de la condition féminine.
M. Lazare DIGOMBÉ : Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.
M. Marcel DOUPAMBY MATOKA : Ministre des Finances.
M. Pierre Claver ZENG EBOME : Ministre des Affaires sociales, de la Solidarité nationale et de la Famille.

3 Relie par un trait ce qui est vrai :

Le conseil des ministres se réunit

- tous les jours.
pour prendre des décisions.
à Libreville.

4 Indique la composition administrative d'un ministère :

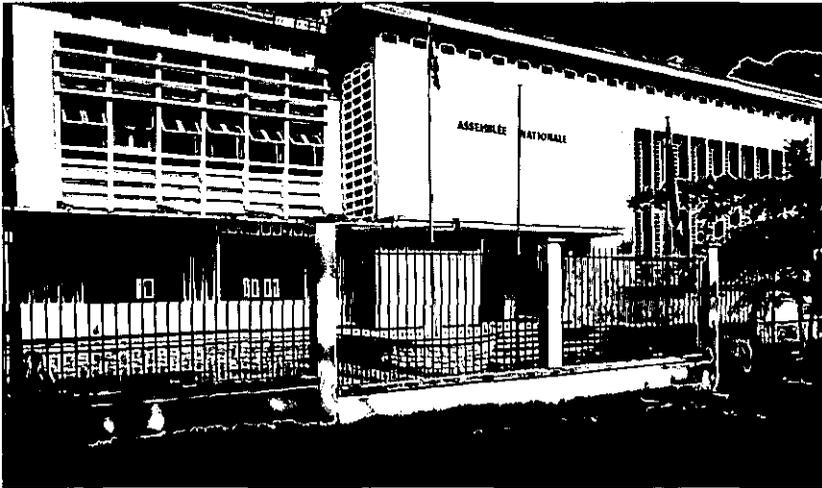
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Vocabulaire
-> Gouvernement : ensemble des personnes chargées de diriger l'État.
-> Ministère : administration sous la responsabilité d'un ministre. C'est aussi le bâtiment ou les bâtiments où se trouvent ces services.

9

LE PARLEMENT

Le Parlement se compose de deux chambres : l'Assemblée nationale et le Sénat. L'Assemblée nationale est constituée par l'ensemble des députés et le Sénat par l'ensemble des sénateurs.



L'ancien bâtiment de l'Assemblée nationale du Gabon.

Les députés et les sénateurs

Les députés sont élus au suffrage universel direct pour 5 ans et les sénateurs au suffrage universel indirect pour 6 ans.

Pour être éligible, il faut être Gabonais, avoir au moins 25 ans (pour les députés) et 40 ans (pour les sénateurs) et être de bonne moralité.

Les députés et les sénateurs désignent, par élection, l'un d'entre eux au poste de président de l'Assemblée nationale ou du Sénat, suivant le cas.

Le rôle de l'Assemblée nationale et du Sénat

L'Assemblée nationale et le Sénat ont leurs sièges à Libreville. Ils ont pour rôle :

- de préparer et de voter les lois,
- de discuter et de voter le budget de l'État préparé par le gouvernement,
- de consentir l'impôt,
- de contrôler l'action du Gouvernement en demandant, par exemple, aux ministres de venir expliquer et justifier certaines décisions.

L'importance des lois

La loi est un texte qui précise ce que chaque Gabonais peut faire ou ne doit pas faire. L'ensemble des lois qui concerne la vie courante forme le code civil.

Certaines lois indiquent les peines ou sanctions que l'on peut subir en cas de délit. Ces lois sont regroupées dans le code pénal.

Retiens

L'Assemblée nationale et le Sénat

sont les deux chambres du parlement. Les députés et les sénateurs votent les lois, consentent l'impôt et contrôlent l'action du gouvernement.

1 Indique les conditions à remplir pour être député ou sénateur.

- Nationalité :
- Âge :
- Moralité :

2 Relie par un trait ce qui est vrai :

Le président de l'Assemblée nationale est
Le président du Sénat est

- élu parmi les sénateurs.
- élu parmi les préfets.
- désigné par les ministres.
- élu parmi les députés.

3 Complète les phrases :

Le code rassemble les lois qui disent ce qui est permis ou défendu à chacun.

Le code regroupe les lois qui précisent les peines à appliquer pour les fautes commises.

4 Précise la ville.

L'Assemblée nationale du Gabon se réunit à Celle du Congo se réunit à et celle du Tchad à

5 Réponds par OUI, par NON ou par SI.

- La loi est la même pour tous.*
- La loi punit plus sévèrement les habitants des villes.*
- La loi ne s'applique pas aux femmes.*
- Un député n'a pas besoin d'obéir aux lois.*
- Le député rend compte de son activité aux électeurs.*

Vocabulaire

➔ **Loi** : texte voté par le Parlement qui ordonne, permet, défend ou punit.

➔ **Budget** : ensemble des recettes et des dépenses prévues destinées à assurer le fonctionnement de l'État.

La justice protège les droits et les libertés de chaque citoyen. Elle punit tous ceux qui commettent des délits sur les personnes, les biens privés ou les biens publics ou qui ne respectent pas les lois. Voler, insulter, blesser autrui, détériorer des biens, conduire en état d'ivresse... sont des délits.



Une audience dans un tribunal

Le jugement

Celui qui cause un délit, après enquête, est traduit en justice pour être jugé.

Au cours du procès, l'accusé peut être aidé par un avocat. Le juge ou magistrat, après avoir entendu l'accusation et la défense, prononce le jugement conformément aux lois. Le procès se déroule dans un lieu particulier appelé tribunal.

Les juges exercent leur pouvoir en toute indépendance. Ils ne peuvent être menacés ou influencés. Ils n'ont qu'un devoir : appliquer la loi.

Les tribunaux

Il en existe plusieurs sortes au Gabon :

- Les tribunaux coutumiers règlent les différends entre les citoyens suivant la coutume.
- Les tribunaux de première instance jugent les

délits peu graves. Ils fonctionnent aux chefs-lieux de province.

- Les cours d'Appel, au nombre de deux, à Libreville et à Franceville, vérifient les sanctions prises par les tribunaux de première instance. Elles peuvent prononcer la peine de mort.
- Il existait, il n'y a pas longtemps, une cour suprême. Elle a été remplacée par trois cours : la Cour judiciaire, la Cour administrative et la Cour des comptes, chacune dirigée par un président.

La Cour constitutionnelle s'assure que les nouvelles lois votées sont conformes à la Constitution. Elle veille aussi au bon déroulement des élections.

- La Haute Cour de justice se réunit exceptionnellement s'il y a lieu de juger le président de la République, un ministre ou une haute personnalité.

Retiens

Les tribunaux exercent le **pouvoir judiciaire en toute indépendance**, conformément aux lois.

Le pouvoir judiciaire est le **garant de la liberté de chacun**.

1 Cite cinq délits qui risquent de conduire leurs auteurs devant la justice.

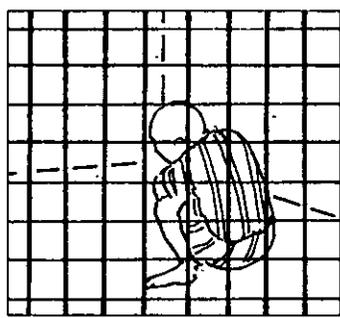
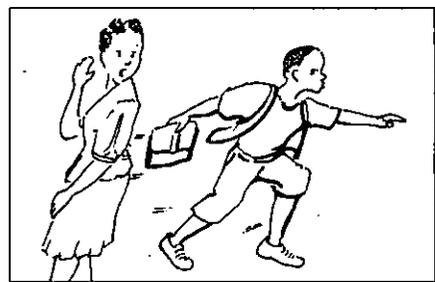
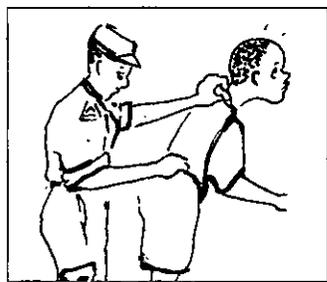
2 Classe ces délits par ordre de gravité : *blesser gravement une personne* – *stationner sur le trottoir* – *voler une auto*.

3 Complète les phrases avec les mots suivants : *juge* – *accusé* – *innocent* – *plainte* – *dommage*.

Celui qui subit un quelconque doit porter auprès de la police ou de la gendarmerie. Tant qu'un n'est pas reconnu coupable, il doit être considéré

Le rend ses jugements en toute indépendance.

4 Rétablis l'ordre des illustrations en les numérotant et raconte l'histoire en quatre phrases.



Vocabulaire

- ➔ **Avocat** : personne connaissant parfaitement les lois. L'avocat assiste les inculpés appelés devant un tribunal.
- ➔ **Sanction** : peine (amende ou prison) prononcée par un tribunal contre une personne coupable.

5 Qu'est-ce qu'une cour d'Appel ?

.....



Le Conseil national de la communication

Le journal apporte au lecteur les nouvelles de ce qui se passe au Gabon et dans les autres pays.

Les revues paraissant chaque semaine ou chaque mois ont le même rôle.

Journaux et revues sont des moyens de communication écrits.

À la radio, on entend les nouvelles. La télévision permet de voir les faits tels qu'ils se sont produits et même, parfois, en direct. La radio et la télé sont des moyens de communication audiovisuels ou encore des médias.

La presse doit permettre aux citoyens de s'exprimer car la liberté d'expression est inscrite dans la Constitution. Le Conseil national de la communication, composé de 9 membres, veille à ce que cette liberté soit garantie. Il a, à sa tête, un président.

Quelques journaux du Gabon

Réunion du Conseil économique et social

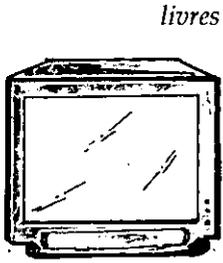
Le Conseil économique et social

Avant de prendre des décisions concernant le monde du travail, les services sociaux et le domaine culturel, le gouvernement consulte le Conseil économique et social pour avoir un avis. Ce conseil est constitué de membres élus pour 4 ans par les travailleurs. Il se réunit deux fois par an en sessions ordinaires de quinze jours. Le Conseil économique et social est dirigé par un président.



Retiens

Le Conseil national de la communication veille au respect de la liberté d'expression des citoyens. **Le Conseil économique et social** donne des avis sur la politique de développement du pays.



télé



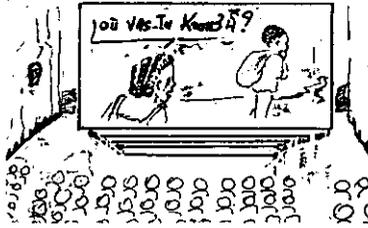
radio



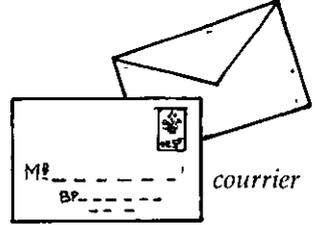
minitel



téléphone



cinéma



courrier

livres

1 Énumère des moyens de communication en les classant en :

communication orale :

communication écrite :

2 Cite des titres de :

Journaux et revues gabonais

.....

Journaux et revues étrangers

.....

.....

3 Réponds par OUI ou NON.

Le Conseil national de la communication est un tribunal.

Le Conseil économique et social est élu.

Le Conseil économique et social contrôle les comptes de l'État.

Le Conseil national de la communication est indépendant.

Le Premier ministre peut prendre des mesures concernant la presse sans prendre l'avis du Conseil national de la communication.

Vocabulaire

➔ **Mass-media ou média** : intermédiaire (presse écrite, radio, télé) permettant de communiquer avec un grand nombre de personnes.

➔ **Session** : période de durée limitée pendant laquelle une assemblée se réunit.



La déclaration de naissance

Lorsqu'un enfant naît, il faut en faire la déclaration à la mairie ou à la préfecture.

Pour déclarer une naissance, le père ou un proche parent se présente au bureau de l'état civil avec le certificat de naissance qui lui a été remis par l'hôpital où l'enfant est né.

Le certificat de naissance indique le nom de la mère, le sexe de l'enfant (fille ou garçon), la date et l'heure à laquelle le bébé est né.

Toutes ces indications, qui constituent l'identité de l'enfant, sont inscrites sur le registre des naissances.

L'employé du bureau d'état civil remet aux parents une copie du registre. Ce document est appelé acte de naissance.

En même temps, l'agent d'état civil mentionne la naissance sur le livret de famille détenu par les parents où sont déjà inscrits les noms des premiers enfants.

L.V) P. R. M. J. -

REGION DE L'ESTUAIRE REPUBLIQUE GABONAISE
 COMMUNE DE LIBREVILLE
 CENTRE D'ETAT-CIVIL DE LIBREVILLE

DECLARATION DE NAISSANCE

N° 93 du 31/1/69
 Le Trente et un Janvier mil neuf cent soixante cinq
 L'Hôpital de Libreville
 Qui a déclaré la naissance survenue
 Le Trente et un Janvier mil neuf cent soixante cinq
 D'un enfant de sexe MASCULIN Heures : 05
 Nom : Serge Marcel BALLA-WEZ
 Prénoms : (Fou) Pascal BALLA-WEZ
 Domicilié à : MONTAGNE-SAINTE
 Profession : AGENT des Câbles Sous-Marin
 Coutume : FANG
 Et de : Anne Marie AVANG-ENG
 Domiciliée à : MONTAGNE-SAINTE
 Profession : Ménagère
 Coutume : FANG

6368 Certifié conforme à l'original qui nous a été présenté par les déclarants (2).
 Le 23 JAN 1969 Les Parents (?)

Duple certifié conforme à l'original qui nous a été présenté le 19 FEV 1969

Libreville, le 19 FEV 1969
 Fait à Libreville, le 19 Janvier 1969

L'OFFICIER D'ETAT-CIVIL, P/LE MAIRE, LE SECRÉTAIRE GENERAL DEL. LA MAIRIE (6) Illisible.

500

Un acte de naissance légalisé

Retiens

L'acte de naissance prouve la **date de naissance** d'une personne. C'est un document **essentiel** à conserver. On peut en faire établir des **copies certifiées conformes**.

1 Où doit-on se rendre pour déclarer une naissance ?

République Gabonaise
 PROVINCE DE L'ESTUAIRE
 COMMUNE DE LIBREVILLE
 CENTRE D'ÉTAT CIVIL DE LIBREVILLE

VOLET NUMÉRO 2

ACTE DE NAISSANCE
(voir à remettre à celui des parents investi de la puissance parentale)

N° du
 Le (1)
 Suivant bulletin de Naissance

Qui a déclaré la naissance survenue
 à
 Le (1)
 à heures
 d'un enfant de sexe (2)
 Nommé (3)
 Né de (4)
 Domicilié à
 Profession :
 Nationalité :
 Coutume :
 (5)
 Et de :
 Domiciliée à
 Profession :
 Nationalité :
 Coutume :

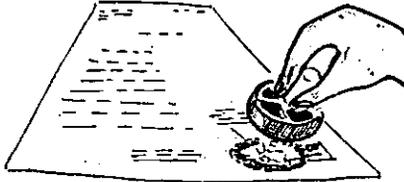
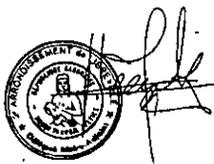
Sa légitime épouse (6) Les parents (7)
 Le déclarant (7)
 L'Officier d'État Civil
(signature et timbre)

Note très importante — Aucune ratification matérielle de cet acte n'est valable si elle n'est contreignée par l'officier d'État Civil.

2 Renseigne-toi et choisis :
 1 jour – 3 jours – 1 mois – 1 an.
 Au Gabon, un enfant doit être déclaré, au plus tard
 après sa naissance.

3 Indique sur l'acte de naissance ci-contre les renseignements te concernant.

4 Observe les images.



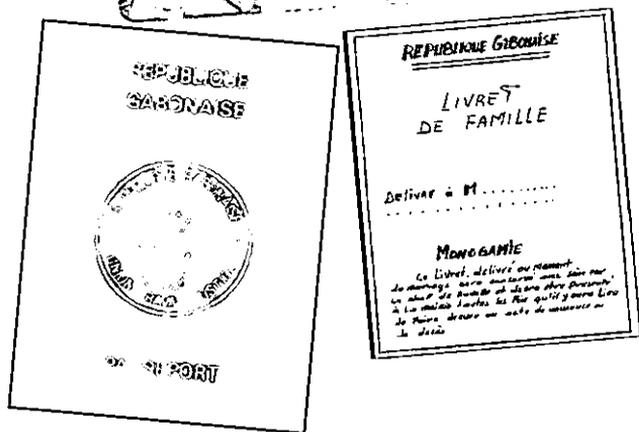
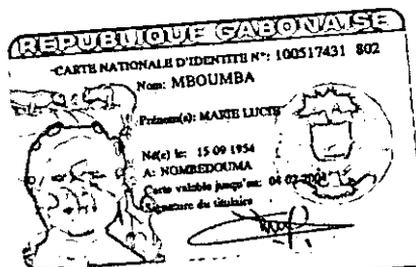
Rétablis l'ordre des étapes de la légalisation d'un acte en mettant des numéros près des dessins ci-dessus et des croix devant les points énumérés ci-dessous.

Vocabulaire

- **L'état civil** : ensemble des renseignements concernant l'individu dans la société : date de naissance, sexe, situation familiale...
- **Registres d'état civil** : livres sur lesquels sont inscrits dans l'ordre les actes de naissance, de mariage et de décès.
- **Cachet** : tampon.

- Apposition du cachet administratif.
- Signature par l'officier d'état civil.
- Vérification de l'exactitude du document.

Il existe beaucoup de situations où l'on doit prouver son identité.



Trois pièces essentielles du citoyen

Le passeport

Le passeport est un petit carnet qui prouve l'identité d'un individu. Il est indispensable pour les personnes voyageant à l'étranger car il doit être présenté au passage des frontières. Le passeport est valable trois ans ; il est renouvelable une fois.

L'acte de mariage et le livret de famille

Lorsque des personnes se marient, l'union est inscrite sur le registre des mariages à la mairie ou à la préfecture. On remet au chef de famille un document écrit appelé acte de mariage ainsi qu'un livret de famille où seront inscrits les enfants au fur et à mesure des naissances. Au Gabon, il existe deux sortes de livrets : livret orange pour les monogames, livret gris pour les polygames.

La carte nationale d'identité

La carte d'identité indique la nationalité de chaque personne. La photographie permet de constater que les renseignements indiqués sur la carte concernent bien celui qui la présente.

Chaque citoyen doit toujours avoir sur lui sa carte d'identité car la police peut la lui demander à tout moment. Elle est nécessaire pour prouver son identité lorsqu'on doit retirer de l'argent ou un objet à la poste ou à la banque et dans bien d'autres cas.

La carte d'identité est valable dix ans. Quand la date de validité est dépassée, il convient d'en faire établir une autre.

En cas de perte, il faut aussitôt en faire une déclaration au commissariat de police ou à la gendarmerie. Le récépissé de déclaration permet d'obtenir un duplicata de la carte d'identité.



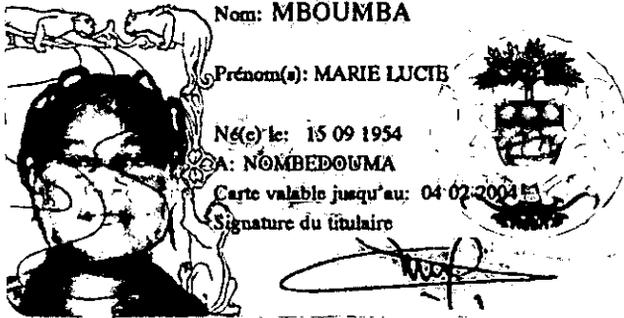
Contrôle des voyageurs à l'aéroport

Retiens

La **carte d'identité** est une **pièce indispensable** à tout citoyen pour prouver qui il est. Il est strictement interdit de modifier les indications inscrites sur les pièces d'identité.

REPUBLIQUE GABONAISE

CARTE NATIONALE D'IDENTITE N°: 100517491 802



1 Cite ci-dessous les différents renseignements figurant sur une carte d'identité.

2 Établis ta carte d'identité personnelle sur une feuille cartonnée.

3 Cette carte sera-t-elle valable ?

Pourquoi ?

4 Quelles pièces faut-il présenter pour faire établir une carte d'identité ?

5 Relie chaque pièce à sa durée de validité :

| | | | |
|-------------------|---|---|--------------|
| Passeport | • | • | 10 ans |
| Carte d'identité | • | • | toute la vie |
| Livret de famille | • | • | 3 ans |

6 Tu voyages en avion. As-tu besoin d'un passeport pour aller de :

- Libreville à Franceville ?
- Franceville à Abidjan ?
- Libreville à Paris ?

7 Réunis les points :

- Livret de famille orange • • ménage polygame
- Livret de famille gris • • ménage monogame

Vocabulaire

➔ **Validité** : période pendant laquelle le document est reconnu valable.

➔ **Identité** : ensemble des renseignements concernant une personne en particulier.

Autrefois, les hommes étaient soumis à la violence et à la peur. Les peuples, en Afrique comme sur les autres continents, n'avaient aucun droit.

Le pouvoir des souverains était absolu.

Siècle après siècle, les peuples ont de moins en moins accepté la soumission. Au cours de guerres et de révoltes parfois violentes, ils ont lutté pour la reconnaissance de la dignité de l'homme et ont manifesté leur opposition à toute forme d'oppression.



La statue de la Liberté à New York, édifiée 110 ans après la déclaration de 1776

La déclaration du 4 juillet 1776

En devenant indépendants de l'Angleterre, les États-Unis d'Amérique proclamèrent, dans cette déclaration, l'existence de droits naturels inaliénables : l'égalité, la liberté, le droit de vie et à la recherche du bonheur.

La déclaration du 26 août 1789

La Révolution Française, qui a mis fin à la monarchie absolue, a proclamé la déclaration des droits de l'homme et du citoyen dont les principes sont valables non seulement pour les seuls Français mais pour tous les pays : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. »



La déclaration universelle de 1948

Rédigée à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, elle reconnaît la dignité de la personne humaine. La conséquence en est l'interdiction de toute forme d'esclavage et d'oppression. Elle proclame, comme nécessaire à notre temps, la volonté de favoriser le progrès social, d'instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande. Notre pays, le Gabon, a adopté, dans sa Constitution, le principe de la déclaration universelle de 1948. Il a aussi élaboré, en 1990, une charte des libertés.

Retiens

Autrefois, les hommes étaient des **sujets soumis à leurs souverains**. Après des guerres et des révoltes, ils ont **conquis leurs droits** et sont devenus des citoyens.

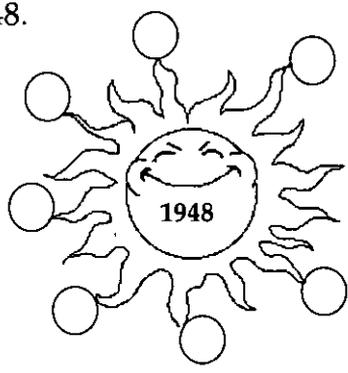
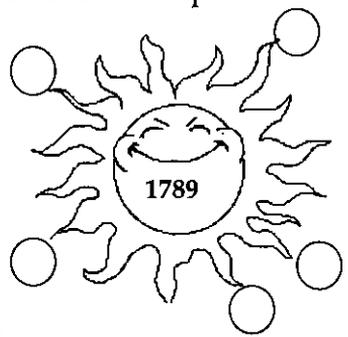
1 Complète avec : 1990 – 1789 – 1776 – 1948

| Textes | Dates |
|--|-------|
| <i>Déclaration d'Indépendance des U.S.A.</i> | |
| <i>Déclaration des droits de l'homme et du citoyen</i> | |
| <i>Déclaration universelle des droits de l'homme</i> | |
| <i>Charte des libertés du Gabon</i> | |

2 Explique la différence entre sujet et citoyen.

.....

3 Observe les deux «soleils» et écris, dans les cases, les lettres correspondant aux droits et libertés acquis en 1789 et 1948.



- (a) liberté
- (b) liberté individuelle, religieuse, de circulation, d'association
- (c) respect de la personne humaine
- (d) droit au travail
- (e) droit à la protection de la maternité et de l'enfance
- (f) égalité
- (g) droit à l'éducation
- (h) propriété

4 En quoi la Déclaration de 1948 est-elle plus complète que celle de 1789 ?

.....

.....

5 Cite cinq libertés indispensables au citoyen :

.....

.....

.....

.....

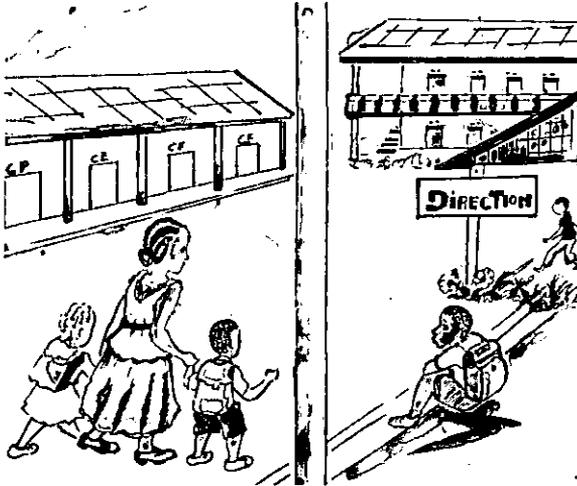
.....

Vocabulaire

➔ **Inaliénable** : que l'on ne peut ôter ou réduire au profit de qui que ce soit.

➔ **Oppression** : abus d'autorité, souvent exercé par la violence. Le régime d'oppression prive les citoyens de leur liberté.

À l'âge de 18 ans, chaque Gabonais devient citoyen. Il dispose alors du droit de vote.



Maman va inscrire son enfant à l'école

Le citoyen gabonais

Le citoyen gabonais a des droits qui lui sont reconnus et garantis par la Constitution ou Loi fondamentale. Ce sont ceux qui sont énumérés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, puisque l'État gabonais a signé cette déclaration :

- Droit à la sécurité de sa personne et de ses biens ; c'est pourquoi ceux qui agressent les autres ou commettent des vols sont arrêtés et punis.
- Droit à l'éducation ; c'est pourquoi on ne refuse pas l'entrée à l'école à un enfant d'âge scolaire (6-16 ans).
- Droit à la protection de la santé ; c'est pourquoi l'État construit des hôpitaux, organise des séances de vaccination.

- Liberté d'expression, d'opinion, d'association, de religion ; c'est pourquoi il existe au Gabon des journaux divers, des partis politiques, des syndicats, des églises, des temples, des mosquées.
- Droit à l'emploi et au logement.

Les citoyens sont égaux

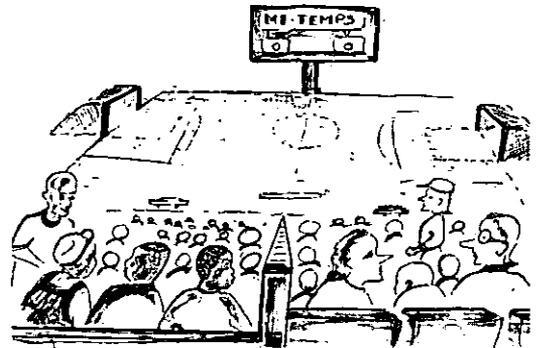
L'État garantit les mêmes droits à chaque citoyen, quels que soient la race, le sexe ou la religion.

Dans le monde, certains pays n'accordent pas les mêmes droits à tous les citoyens.

Aux U.S.A., la Constitution garantit les mêmes droits à tous les citoyens mais, en réalité, il existe une ségrégation raciale.

En Afrique du Sud, l'apartheid a été l'application du racisme que l'on trouve dans les pays européens sous d'autres formes.

Des associations, comme La Ligue des Droits de l'homme ou Amnesty International, interviennent là où les droits de l'homme ne sont pas respectés.



L'apartheid en Afrique du Sud : Blancs et Noirs séparés

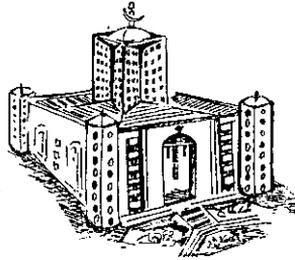
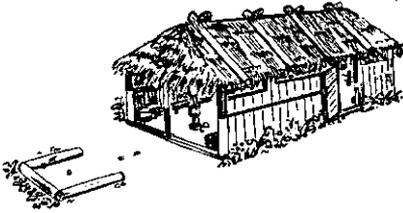
Retiens

Tous les citoyens gabonais ont les **mêmes droits** inscrits dans la Constitution **sans distinction de race, de sexe ou de religion.**

1 Énumère les droits essentiels accordés à chaque citoyen et inscrits dans la Constitution.

.....

2 Désigne chacune des constructions représentées ci-dessous.



3 Pourquoi n'y a-t-il pas au Gabon une forme unique d'édifices religieux ?

.....

4 Barre ce que ne fait pas la Ligue des droits de l'homme.

La Ligue des droits de l'homme :

- Soigne les malades.
- Installe des poteaux de signalisation.
- Signale les atteintes aux droits des citoyens.

5 Souligne ce qui n'est pas conforme aux droits du citoyen :

- Une lettre a mis 15 jours pour parvenir au destinataire.
- La banque me refuse un crédit.
- Le dispensaire manque complètement de médicaments.
- Le train ne passe pas dans la région que j'habite.
- L'instituteur malade n'a pas été remplacé depuis 3 mois.

6 Par des dessins simples, illustre :

- Le droit à la protection de la santé.
- Le droit au travail.
- Le droit au logement.

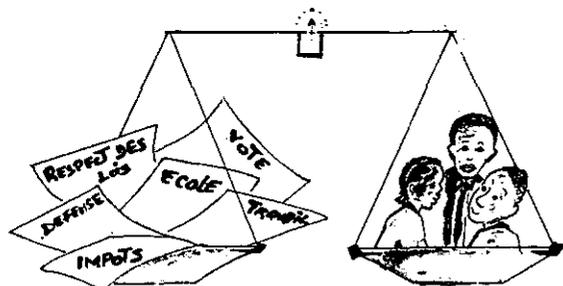
Vocabulaire

➡ **Ségrégation** : action de séparer, de mettre à part. La ségrégation, dans un pays, peut se manifester d'après la couleur de peau, les mœurs, la religion...

➡ **Racisme** : façon de penser qui prétend qu'un groupe humain peut être supérieur à un autre.

Les devoirs du citoyen

Le citoyen n'a pas seulement des droits ; il a aussi des devoirs, c'est-à-dire des obligations vis-à-vis de l'État et des autres.

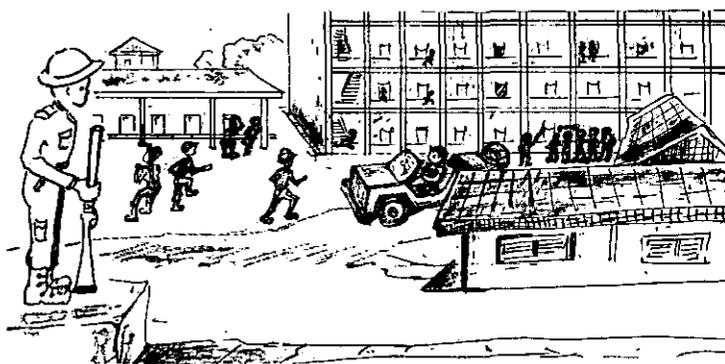
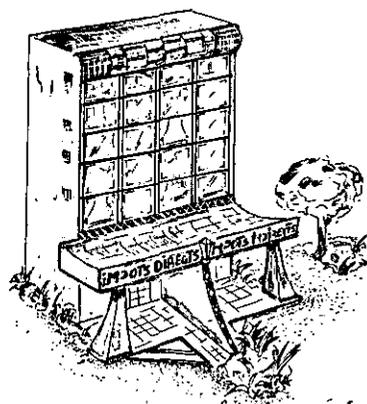
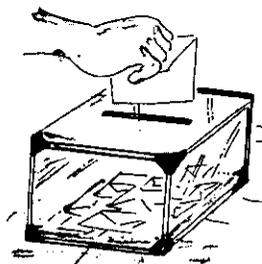


L'État ne peut remplir ses obligations que si les citoyens, de leur côté, font tout ce qu'il faut pour rendre possible son bon fonctionnement.

Les obligations

Chaque citoyen doit :

- obéir aux lois et aux autorités ;
- respecter les biens des autres et le bien public ;
- s'instruire quand on est jeune de façon à savoir parfaitement lire, écrire, compter et raisonner afin d'être plus tard un citoyen éclairé et désireux de servir la collectivité ;
- devenu adulte, travailler assidûment pour subvenir aux besoins de sa famille et participer, à sa place, à la prospérité de la nation ;
- dès l'âge de 18 ans, participer aux élections afin de désigner les représentants les mieux qualifiés pour s'occuper des affaires publiques ;
- payer ses impôts, en rapport avec ses revenus, car l'État a besoin de ressources pour financer les travaux et assurer le fonctionnement des services ;
- se préparer à la défense de la patrie en effectuant le service militaire.



Retiens

Tout citoyen a des **devoirs** vis-à-vis de l'État.

Ce sont, pour lui, des **obligations** auxquelles il ne faut pas se soustraire.

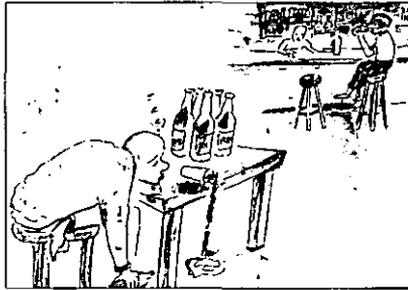
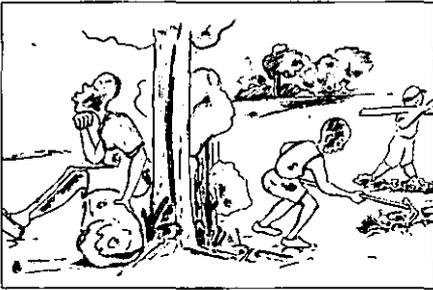
1 Écris en bonne place dans le tableau les phrases données ci-dessous :

| Droits du citoyen | Devoirs du citoyen |
|-------------------|--------------------|
| | |
| | |

(Attention, certaines phrases se retrouvent dans les 2 colonnes)

- *Payer ses impôts*
- *Élire les députés*
- *Être accueilli à l'hôpital*
- *Vivre en paix avec les voisins*
- *Accomplir le service militaire*
- *Aller à l'école*

Ajoute deux phrases sur le même modèle.



2 Comment rappelles-tu à leurs devoirs ?

- ① Le paresseux :
- ② L'ivrogne :
- ③ Le voleur :

3 Pourquoi les contribuables font-ils chaque année une déclaration de revenus ?

.....

4 Où verse-t-on l'argent dû pour l'impôt ?

.....

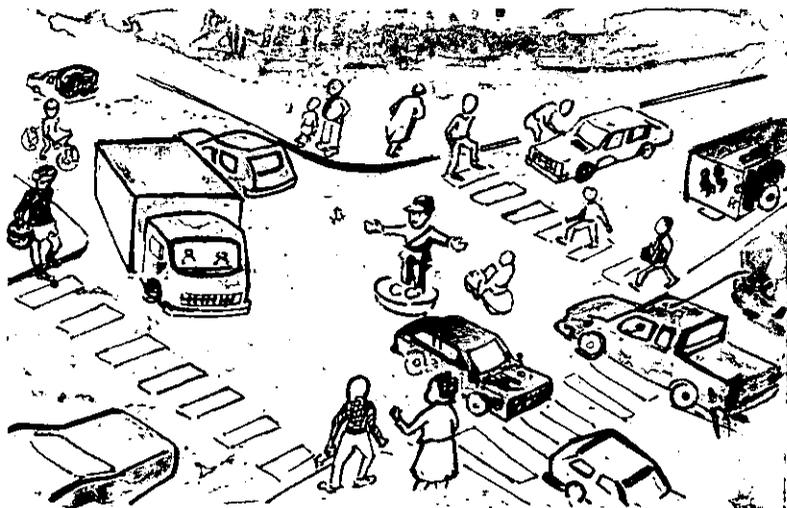
Vocabulaire

➔ **Impôt :**

- impôt direct : somme versée à l'État, correspondant à une partie des revenus du contribuable.
- impôt indirect : taxe prélevée par l'État sur le prix des marchandises.

Le bon usage de la route

Les rues et les routes sont faites pour le déplacement des personnes et le transport des marchandises.



Le code de la route

La circulation sur les voies publiques ne peut être laissée au libre choix de chacun. Il existe des règles rassemblées dans le code de la route. Par exemple :

- les piétons doivent utiliser les trottoirs ou les accotements tandis que les véhicules empruntent la chaussée ;
- la circulation des véhicules se fait à droite ;

• il faut avertir avant de changer de direction...

La route est dangereuse

Les accidents de la route ont toujours de graves conséquences pour les personnes blessées, pour leurs familles, pour les véhicules...

Beaucoup d'accidents pourraient être évités par les piétons. Pour cela, ils doivent :

- observer les indications données par les feux de signalisation ;
- regarder à gauche et à droite avant de traverser la route ;
- marcher sur le côté gauche de la rue ou de la route, c'est-à-dire face aux véhicules qui arrivent.

Beaucoup d'accidents pourraient aussi être évités par les conducteurs. Pour cela, ils doivent :

- respecter les indications données par les panneaux de signalisation ;
- connaître parfaitement le code de la route ;
- ne pas conduire un véhicule sans permis ;
- veiller à l'état du véhicule et ne pas attendre pour faire les réparations ;
- ne jamais conduire en état d'ivresse ;
- ne pas faire d'excès de vitesse.

Pour tout conducteur de voiture, la souscription d'une assurance est obligatoire.

Retiens

La **prudence** sur la route est un **devoir** vis-à-vis de soi-même et des autres : ne pas respecter le code de la route c'est commettre une **faute grave**.

1 Mets les numéros sous les panneaux de signalisation et reporte-les en face des phrases indiquant leur signification.



- Les piétons doivent utiliser le passage prévu.
- Il faut obligatoirement marquer un temps d'arrêt.
- La vitesse des véhicules est limitée.
- La circulation des véhicules est interdite.

2 Dessine quatre panneaux non représentés, que tu as déjà vus, et indique ce qu'ils signifient.

3 Complète les phrases et colorie les feux dans le tableau ci-dessous.



| Couleur du feu | ce que font les piétons | ce que font les véhicules |
|----------------|------------------------------|---------------------------|
| | ils | ils sont à l'arrêt |
| | ils se préparent à traverser | ils ralentissent |
| | ils attendent | ils |

4 Relie les points pour indiquer ce qui est vrai :

Les piétons prudents marchent •

- sur le trottoir ou les accotements.
- à plusieurs de front, sur la route.
- dans le sens des voitures
- face aux voitures.
- à la queue leu leu.

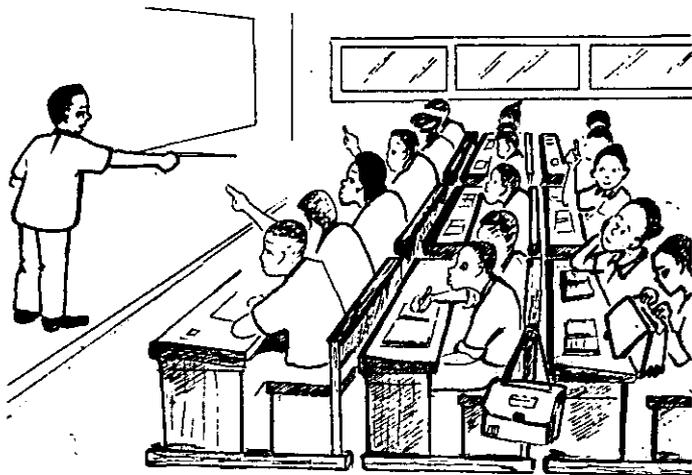
Vocabulaire

➡ **Voies publiques** : ensemble des rues et des routes qui peuvent être utilisées par tout le monde.

➡ **Assurance** : accord par lequel, moyennant une somme versée, la société d'assurance s'engage à dédommager les victimes d'un accident ou d'une catastrophe.

Le citoyen au travail

Grâce à son travail, le citoyen peut vivre et faire vivre sa famille. Mais il a besoin du travail du boulanger, de l'employé des postes, de l'éleveur, de l'infirmier. Chacun de nous, à sa place, est utile à la collectivité.



L'école prépare au monde du travail

C'est un devoir, pour tout enfant gabonais, d'acquérir l'instruction qui lui permettra, devenu citoyen, de s'informer, de comprendre les problèmes de la vie, de participer à la vie civique, de prendre les bonnes décisions...

Le bon élève sera le plus apte à apprendre un métier et à bien l'exercer.

En classe

Il n'y a pas de sot métier

Cette formule rappelle qu'un travailleur quel qu'il soit, est nécessaire aux autres. Ce qui est apprécié, en chaque travailleur, c'est :

- sa conscience professionnelle : assiduité, ponctualité, régularité, application... ;
- son comportement avec ses camarades de travail : amabilité, discrétion, entraide, calme ;
- son respect des supérieurs ainsi que du règlement.

Le mauvais travailleur, souvent négligent, absentéiste, retardataire, irrespectueux, paresseux, ivrogne, perd la confiance des chefs et s'expose à des remontrances et même au licenciement.

Les récompenses et les sanctions prévues pour les travailleurs sont inscrites dans le statut général de la Fonction Publique pour les employés de l'État (fonctionnaires) et dans le code du travail pour les autres catégories de travailleurs.



Décoration d'un travailleur

Retiens

Le travail est une **nécessité** pour soi-même et pour la collectivité. Chaque citoyen doit apprendre un métier et l'exercer avec beaucoup de **conscience professionnelle**.

1 Cite cinq métiers dont tu profites chaque jour.

.....

2 Quel métier souhaites-tu exercer plus tard ? Pourquoi ?

.....

3 Barre, dans le tableau, ce que ne doit pas être le travailleur avec ses camarades.

| | | | |
|--------------|---------|----------|-----------|
| compréhensif | jaloux | amical | solidaire |
| modeste | patient | coléreux | envieux |

4 Réunis chaque qualité à son explication :

- | | | | |
|--------------------|---|---|----------------------------|
| <i>assidu</i> | • | • | <i>toujours à l'heure</i> |
| <i>punctuel</i> | • | • | <i>jamais en colère</i> |
| <i>calme</i> | • | • | <i>toujours présent</i> |
| <i>persévérant</i> | • | • | <i>attentif à tout</i> |
| <i>vigilant</i> | • | • | <i>ne se décourage pas</i> |



5 Énumère trois fautes professionnelles qui peuvent entraîner une sanction.

.....

6 Complète les phrases :

Le réunit les textes de lois relatifs aux fonctionnaires.

Le regroupe les règlements concernant les autres travailleurs.

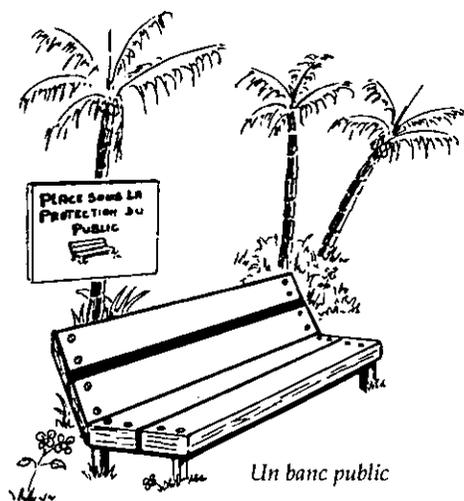
Vocabulaire

➡ **Conscience professionnelle** : soins particuliers avec lesquels on exerce son métier ou sa profession.

➡ **Licenciement** : renvoi d'un travailleur (ouvrier, fonctionnaire...) décidé par l'employeur.

Dans les lieux publics

Un lieu public est un endroit où tout le monde peut aller librement : marché, gare, place, stade, école, cimetière... Les objets installés dans ces lieux sont des biens publics : abris, bancs, bornes-fontaines, poteaux...



Un banc public

Les lieux publics ne sont pas des biens personnels

Il est interdit :

- d'occuper abusivement et personnellement un lieu public ;
- d'abattre les arbres dans les jardins publics ou le long des routes ;
- de s'approprier le robinet d'une borne-fontaine, une latte de banc...

On se comporte correctement dans les lieux publics :

- on ne bouscule pas les autres pour être au premier rang ou pour avoir la meilleure place ;
- on fait silence près d'un hôpital ou d'une école ;
- on reste toujours modéré en actes et en paroles ;
- on ne s'empote pas envers l'arbitre d'un match ;
- on respecte particulièrement les lieux de culte et les cimetières.

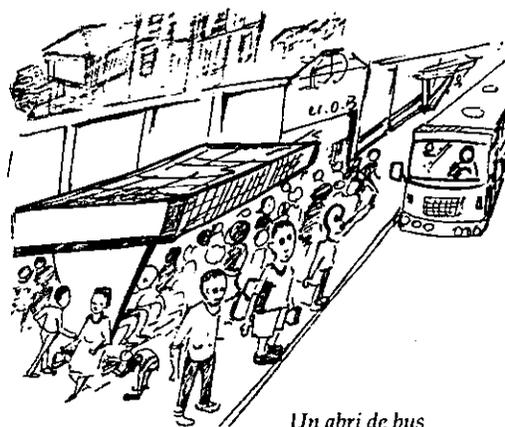
Les lieux publics sont sous notre sauvegarde

Chacun profite des lieux publics ; il est donc normal qu'ils soient sous la sauvegarde de tous. C'est pourquoi il ne faut pas :

- jeter les ordures ou les débris sur la voie publique : ils gênent le passage et attirent la vermine...

ir et dégrader les bâtiments publics par des inscriptions...

accomplir des actes de vandalisme à l'école, au marché, au stade, car la remise en état coûte cher à la collectivité ce qui est dépensé à cela ne peut servir à des améliorations pour le bien de tous.

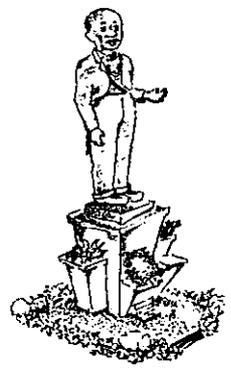
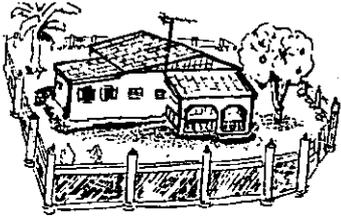


Un abri de bus

Retiens

Les lieux publics sont sous la **sauvegarde de tous**.
Il faut se **comporter correctement** dans les lieux publics.

1 Observe les images.



Indique en deux colonnes, dans le tableau ci-dessous, les lieux publics et les lieux privés en ajoutant deux autres exemples.

| Lieux publics | Lieux privés |
|---------------|--------------|
| | |
| | |

2 Relie les points pour indiquer ce qui est bien :

- Le bon citoyen* • • • • •
- *déterre les fleurs dans le jardin public.*
 - *cultive des fleurs dans son jardin.*
 - *abandonne des ordures sur la voie publique.*
 - *fait des selles la nuit dans le marché.*
 - *dépose ses ordures aux endroits prévus à cet effet.*

3 Cite deux exemples de vandalisme :

.....

4 Comment doit-on se comporter dans un cimetière ?

.....
.....

5 Coche les cases qui correspondent à l'attitude du bon spectateur :

- Huer l'équipe adverse.
- Acclamer les performances quel que soit l'athlète.
- S'intéresser au jeu sans gêner les autres.
- Envahir la pelouse avant la fin du match.

Vocabulaire

- ➔ **Sauvegarde** : assurer la sauvegarde, c'est protéger, faire en sorte que rien ne soit dégradé ou gaspillé.
- ➔ **Vandalisme** : détérioration, destruction d'objets, d'édifices, de biens divers sans profit pour personne.

Le bon citoyen n'est pas solitaire. Il entretient des relations avec tous les membres de sa famille, avec ses collègues de travail, avec ses voisins. Il participe à la vie publique.



Papa et Maman reçoivent une invitation

Les occasions de se réunir

À l'occasion d'une fête familiale (mariage, baptême, cérémonie de retrait de deuil), on invite parents et amis.

L'invitation peut se faire de vive voix lorsqu'on habite le même village, par téléphone ou par lettre lorsqu'on est éloigné.

Lorsque l'on reçoit une invitation, il faut répondre sans tarder en indiquant que l'on viendra ou en s'excusant si cela n'est pas possible.

Être toujours correct

Le fait d'être invité est une marque d'estime ; aussi faut-il montrer qu'on la mérite.

Pour cela, il faut :

- avoir un habillement convenable, propre, même s'il n'est pas neuf ;
- éviter de gêner les autres convives par des excès de gestes et par le bavardage ;
- se comporter avec discrétion à table, en évitant de se précipiter sur les plats, en se servant avec mesure, en mangeant et en buvant avec modération ;
- éviter de se faire remarquer en dansant avec une cavalière sans son consentement, par exemple ;
- s'abstenir de fumer si cela gêne quelqu'un ;

On ne s'attarde pas exagérément dans une réception. On ne part pas sans remercier les hôtes en leur disant le plaisir que l'on a pris à partager leur compagnie.



Réception chez Wora

Retiens

On doit **toujours répondre à une invitation** par oui ou par non. Au cours de la réception, il faut avoir une **attitude correcte** et **ne pas se faire remarquer**.

1 Cite des occasions d'organiser une fête.

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de notre petit garçon Nicolas le 17 octobre à 16 heures. Nous avons retenu la date du 28 octobre pour célébrer le baptême, auquel Louise et moi serions heureux que vous puissiez participer.

2 Tes parents viennent de recevoir cette invitation.

- Ils te chargent de répondre pour dire qu'ils iront à la fête.
- Rédige la lettre.

*Mon cher cousin (par exemple),
Mes parents me chargent de vous dire la joie de toute la famille à l'annonce de*

Nous vous félicitons et nous nous ferons un plaisir de fêter avec vous cet heureux événement. Bien affectueusement.

- Ils te chargent de répondre pour dire qu'ils ne peuvent venir.
- Rédige la lettre.

*Bien chers
L'annonce de la du jeune nous cause beaucoup de joie. Mes parents me chargent de vous remercier d'avoir pensé à nous pour assister à Hélas ! cette date a déjà été retenue pour et nous ne pouvons échapper à cette obligation.
Nous vous prions de et nous vous adressons nos*

3 Relie les points pour indiquer ce qui est bien ou correct :

L'invité bien éduqué

- confirme à l'avance sa venue.
- arrive volontairement en retard.
- se sert très copieusement.
- se précipite vers la table.
- se comporte avec discrétion.
- fait attention à ses gestes et à son langage.

Vocabulaire

- ➡ **Convive** : personne qui participe à un repas avec d'autres.
- ➡ **Hôte** : celui ou celle qui invite ou qui reçoit.
- ➡ **Savoir-vivre** : comportement conforme aux règles de bonne conduite dans la société.

Le Gabon entretient des relations d'amitié et de coopération avec de nombreux États dans le monde. La présence active de l'État gabonais à l'étranger est assurée par les ambassadeurs.



Une ambassade du Gabon à l'étranger

Une ambassade gabonaise à l'étranger

Il existe des ambassades du Gabon en Afrique; en France, en Allemagne,... Une ambassade est dirigée par un ambassadeur accrédité par le chef de l'État gabonais. Dans le pays où il se trouve, l'ambassadeur s'exprime au nom du président de la République.

L'ambassade, c'est aussi le bâtiment et les services administratifs sous l'autorité de l'ambassadeur.

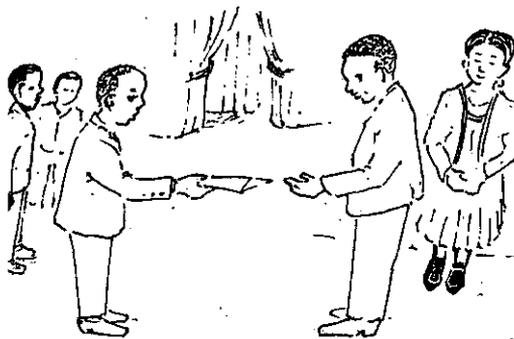
Une ambassade étrangère à Libreville

Le Sénégal, l'Allemagne, les États-Unis ont une ambassade à Libreville. Pour qu'un ambassadeur étranger soit agréé, c'est-à-dire admis, il faut qu'il vienne se présenter au chef de l'État gabonais au cours d'une cérémonie dénommée « présentation des lettres de créance ».

La diplomatie

En plus des ambassades, il existe des consulats dirigés par des consuls. Le consul s'occupe des intérêts des citoyens de sa nationalité.

Les relations officielles entre les États constituent la diplomatie. L'ensemble des ambassadeurs en poste dans un pays forme le corps diplomatique. Le corps diplomatique bénéficie de l'immunité diplomatique, c'est-à-dire que les lois du pays hôte ne les concernent pas directement, car ils sont d'abord citoyens du pays qu'ils représentent. Leur résidence est inviolable, c'est-à-dire que la police ne peut y pénétrer. L'ambassadeur le plus ancien dans le pays a le titre de doyen du corps diplomatique.



Présentation des lettres de créance

Retiens

Le Gabon entretient de **bonnes relations** avec tous les États du monde. Les ambassades gabonaises existent dans les États avec lesquels le Gabon a des relations privilégiées.

1 Renseigne-toi et cite :

- Les pays qui ont des ambassades à Libreville :

.....

- Les pays dans lesquels le Gabon a une ambassade :

.....

2 Quel est le rôle d'un ambassadeur en poste à l'étranger ?

.....

3 Quel est le rôle d'un consul ?

.....

4 Observe les images :

- Rétablis l'ordre des situations :



- Les policiers repartent comme ils sont venus.

- Les policiers viennent pour arrêter un employé de l'ambassade.

- Explique pourquoi les policiers n'ont pu accomplir leur mission.

.....

.....

5 Relie les points pour indiquer ce qui est vrai :

Le consul,
officier d'état civil,
peut

- arrêter des délinquants.
- marier des Gabonais à l'étranger.
- certifier des actes administratifs.

Vocabulaire

➡ **Accréditer** : confier l'autorité de parler et d'agir au nom de quelqu'un. L'ambassadeur est accrédité par le chef de l'État.

➡ **Lettres de créance** : document administratif signé par le chef de l'État désignant l'ambassadeur pour le représenter à l'étranger.

Les organisations africaines

L'Afrique est un continent qui connaît des problèmes particuliers dans les domaines économique, technologique, social, culturel... Pour en discuter, rechercher en commun des solutions, coordonner les aides et promouvoir leur développement, les États africains ont créé des organismes qui les réunissent régulièrement.



Une session de l'O.U.A.

L'Organisation de l'Unité Africaine

Créée en 1963, cette organisation, plus connue sous le sigle O.U.A., a son siège à Addis-Abeba, capitale de l'Éthiopie. Elle regroupe tous les États d'Afrique, au nombre d'une cinquantaine.

Elle a pour objectif l'unité et la solidarité de l'Afrique. Elle se réunit au moins une fois l'an.

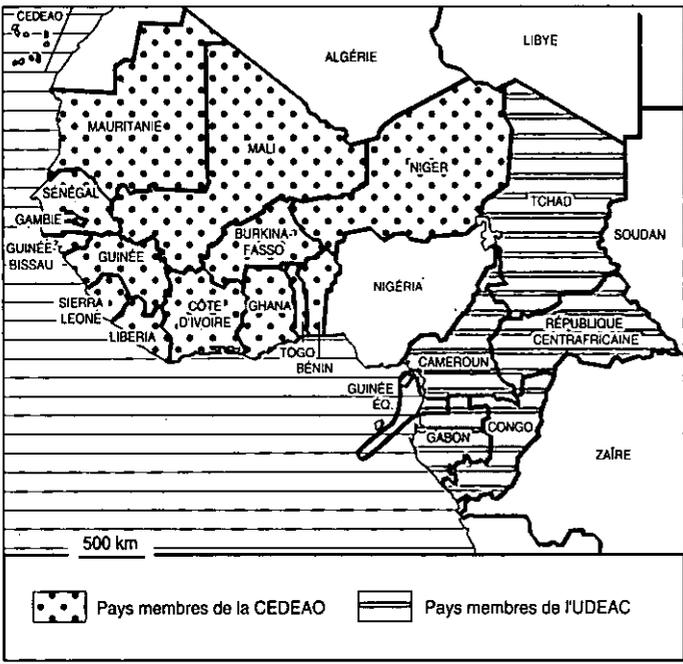
Les organisations régionales

D'autres organisations réunissent les États d'une même région qui ont entre eux des intérêts communs et des relations plus étroites dans le domaine économique. Il s'agit de l'Union Douanière et Économique d'Afrique Centrale (U.D.E.A.C.) (bientôt remplacée par la Communauté Économique et Monétaire d'Afrique Centrale (C.E.M.A.C.)) la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (C.E.E.A.C.) la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (C.E.D.E.A.O.), l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (U.E.M.O.A.), la Communauté Économique des Pays des Grands Lacs (C.E.P.G.L.) et le Marché Commun de l'Afrique du Sud et de l'Est (C.O.M.E.S.A.).

Il existe encore d'autres organismes auxquels participe le Gabon dans les domaines social ou culturel. Par exemple, le Centre International des Civilisations Bantu (C.I.C.I.B.A.).

• Retiens

Les États africains établissent entre eux d'**étroites relations politiques, économiques et culturelles** à travers des organismes internationaux particuliers au continent africain.



1 Écris en toutes lettres à quoi correspondent les sigles :

O.U.A. :

U.D.E.A.C. :

C.E.E.A.C. :

C.E.D.E.A.O. :

C.I.C.I.B.A. :

2 Énumère les États qui font partie de l'U.D.E.A.C. et colorie-les en rouge sur la carte ci-dessus :

.....

3 Énumère les États qui font partie de la C.E.D.E.A.O. et colorie-les en bleu sur la carte ci-dessus :

.....

4 Recherche et indique le siège de ces organisations :

O.U.A. :

U.D.E.A.C. :

C.E.D.E.A.O. :

5 Cite un proverbe qui dit que l'on est plus fort à plusieurs que seul.

.....

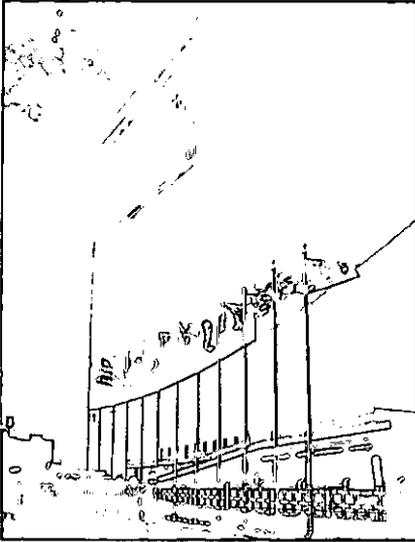
Vocabulaire

➤ **Sigle** : groupe de lettres initiales formant l'abréviation d'une suite de mots.

➤ **Civilisation bantou** : culture propre à des populations de la région sud-équatoriale.

Les organisations internationales

En dehors des organisations africaines, le Gabon est membre de plusieurs organisations internationales.



Le siège de l'O.N.U. à New York (États-Unis)

L'organisation des Nations Unies (O.N.U.)

L'O.N.U. a été créée en 1945 à San Francisco, aux États-Unis, aussitôt après la Deuxième Guerre mondiale. Son siège est à New-York. L'O.N.U. est constituée d'États membres, pratiquement la totalité des nations du monde. Chaque État, grand ou petit, dispose d'une voix. L'O.N.U. n'est pas un gouvernement mondial, c'est une tribune où chaque État peut s'exprimer. Elle agit en vue de la recherche permanente de la paix et pour la libération des peuples opprimés. Les décisions importantes, comme l'envoi de soldats ou casques bleus, sont prises par le Conseil de Sécurité.

Le secrétariat général de l'O.N.U.

Le secrétaire général, élu par l'Assemblée générale, met en œuvre les programmes d'action et assure le fonctionnement des institutions spécialisées : U.N.E.S.C.O., F.A.O., O.M.S., O.I.T., U.N.I.C.E.F.



Une action humanitaire de la croix rouge internationale, au Rwanda, en juin 1994

Les associations Inter-États

L'association U.E. - A.C.P. entretient la coopération entre l'Union Européenne et les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique par l'intermédiaire du F.E.D. (Fonds Européen de Développement). L'Agence de Coopération Culturelle et Technique (A.C.C.T.) regroupe tous les pays francophones.

Les organisations humanitaires

Des organisations comme la Croix-Rouge, Médecins sans Frontières et Médecins du Monde apportent des secours aux populations victimes de calamités naturelles, de catastrophes ou des guerres, sans distinction de race ou de religion.

Retiens

Les organisations internationales concourent au **maintien de la paix** et au **développement économique, social et culturel** des pays membres.

1 Complète le tableau :

| Sigles | Signification | Siège |
|--------|---|--------|
| O.N.U. | | |
| | Organisation Internationale du Travail | Genève |
| | Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture | |
| O.M.S. | | Genève |
| | Fonds Unis pour l'Enfance | |
| | Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture | |

2 Sur le même modèle, présente un tableau concernant les associations suivantes : C.E.E. – A.C.P. – A.C.C.T. – O.P.E.P.

3 Qu'est-ce qu'une organisation humanitaire ?

.....

4 Renseigne-toi et réunis les points pour indiquer ce qui est vrai :

- Les casques bleus sont une force*
- *dépendant des Nations Unies.*
 - *d'interposition entre les belligérants.*
 - *de maintien de la paix*
 - *de contrainte pour adhérer à l'O.N.U. .*

5 Donne deux exemples d'intervention de Médecins sans Frontières :

.....

Vocabulaire

➔ **Conseil de sécurité :** organisme issu de l'O.N.U. composé des représentants de quinze pays dont cinq permanents (Chine – États-Unis – France – Royaume-Uni – Russie). Il peut voter des sanctions et intervenir par l'envoi de casques bleus.

➔ **Pays francophones :** pays où la majeure partie de la population parle le français.

TABLE DES MATIÈRES

| Leçons | Pages | Leçons | Pages |
|---|-------|--------------------------------------|-------|
| 1 Notre pays, le Gabon | 2-3 | 13 Les pièces d'identité | 26-27 |
| 2 Le drapeau gabonais et L'hymne national | 4-5 | 14 La conquête des libertés | 28-29 |
| 3 Le sceau - le blason - la devise | 6-7 | 15 Les droits du citoyen | 30-31 |
| 4 Les circonscriptions administratives | 8-9 | 16 Les devoirs du citoyen | 32-33 |
| 5 Les collectivités locales | 10-11 | 17 Le bon usage de la route | 34-35 |
| 6 Le régime politique | 12-13 | 18 Le citoyen au travail | 36-37 |
| 7 Le président de la République | 14-15 | 19 Dans les lieux publics | 38-39 |
| 8 Le Gouvernement | 16-17 | 20 Le comportement en public | 40-41 |
| 9 Le Parlement | 18-19 | 21 Le Gabon et les autres États | 42-43 |
| 10 Le pouvoir judiciaire | 20-21 | 22 Les organisations africaines | 44-45 |
| 11 Les Conseils nationaux | 22-23 | 23 Les organisations internationales | 46-47 |
| 12 L'acte de naissance | 24-25 | | |

Crédits photographiques : La Clé, L'Effort, Gabon Libre, La Lumière, Mibana, Mpili, Misamu, Orey, La Relance, Le Scorpion, L'Union. p. 22 (bas) - Gamma : G. Bassignac, p. 46 (bas) ; De Xeerle, p. 12 (gauche) ; Kurita, p. 12 (milieu) - D. Minkoly, p. 22 (bas) - Sipa Press : P. Fritel, p. 44 - L'Union : p. 2, 10, 12 (droite), 14, 16, 18 - Zefa : Armstrong, p. 46 (haut).

Conception et réalisation : Wassila Mancy - Cartographie : Nathalie COTREL

AGENCE DE COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE 13, QUAI ANDRÉ-CITROËN - 75015 PARIS

L'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), créée à Niamey en 1970, est l'unique organisation intergouvernementale de la Francophonie et le principal opérateur des Conférences des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage (Sommet francophone). L'Agence assure le secrétariat de toutes les instances de la Francophonie. Elle déploie son activité multilatérale dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la culture et de la communication, de la coopération technique et du développement économique, de la coopération juridique et judiciaire, de diverses actions ponctuelles au titre de son Programme spécial de développement (PSD). Outre son siège, situé à Paris, l'Agence dispose d'une École internationale à Bordeaux (France) où est située sa direction générale Éducation-Formation, d'un Bureau de liaison avec les organisations internationales à Genève (Suisse), d'un Bureau de liaison avec l'Union européenne à Bruxelles (Belgique), d'un Bureau de liaison avec les Nations Unies à New York aux États-Unis (ouverture prévue en 1995), d'un Bureau régional de l'Afrique de l'Ouest à Lomé (Togo), d'un Bureau régional de l'Afrique Centrale à Libreville (Gabon), d'un Bureau régional pour l'Asie-Pacifique à Hanoï (Viêt-nam), d'un Institut de l'énergie des pays ayant en commun l'usage du français (IÉPF) à Québec (Canada).

ÉTATS MEMBRES (37) :

Belgique (*Communauté française de*), Bénin, Bulgarie, Burkina-Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Centrafrique, Comores, Congo, Côte-d'Ivoire, Djibouti, Dominique, France, Gabon, Guinée, Guinée-Équatoriale, Haïti, Laos, Liban, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maurice, Monaco, Niger, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Tchad, Togo, Tunisie, Vanuatu, Viêt-nam, Zaïre.

ÉTATS ASSOCIÉS (5) :

Égypte, Guinée-Bissau, Maroc, Mauritanie, Sainte-Lucie.

GOUVERNEMENTS PARTICIPANTS (2) :

Canada-Nouveau-Brunswick, Canada-Québec.

Le Royaume de Belgique, le Cap-Vert et la Suisse portent à 47 le nombre des pays et gouvernements participant aux Conférences des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

L'édition de cet ouvrage a bénéficié d'un soutien du *Fonds d'aide au manuel scolaire* de l'Agence de coopération culturelle et technique.

Mon livret d'éducation civique CM

Ce livret comprend vingt-trois leçons. Les vingt premières sont communes aux deux années du cours moyen. Les trois dernières (leçons 21, 22 et 23) viennent en supplément pour le CM2 seulement.

Le bref aperçu des connaissances donné, pour chaque leçon sur la page de gauche, ne dispense pas le maître de faire son cours : il n'est qu'un condensé des notions essentielles que doit avoir l'élève. Chaque leçon se fera, généralement, en plusieurs séances. Il importe donc d'adapter le rythme auquel seront proposés les exercices à l'élève à la progression de l'enseignement du maître. Ce dernier organisera aussi, de temps en temps, des séances de travaux dirigés suivant les directives données dans le guide du maître.

